

Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Pour que le quai du Seujet retrouve sa qualité d'espace public!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 14 septembre 2005, dans le rapport M-495 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier, dans un concept global, la sécurisation et l'aménagement de l'ensemble du quai du Seujet;
- à intervenir immédiatement afin de faire respecter l'interdiction du stationnement sur le quai.